



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Plaidoyer pour un développement agricole cohérent et efficace

Y. Quemeneur, J. Servaud

Citer ce document / Cite this document :

Quemeneur Y., Servaud J. Plaidoyer pour un développement agricole cohérent et efficace. In: Économie rurale. N°99-100, 1974. Le développement agricole en France. pp. 149-152;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1974.2289>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1974_num_99_1_2289

Fichier pdf généré le 26/03/2019

Plaidoyer pour un développement agricole cohérent et efficace

par Y. QUEMENEUR et J. SERVAUD,
président et administrateur du SNCDA (CGC)

Le Syndicat National des Conseillers du Développement Agricole, affilié à la CGC, par l'intermédiaire de la Fédération de l'Agriculture, a tenu à Paris, les 9 et 10 février 1973, une assemblée générale des responsables de ses sections syndicales, au cours de laquelle a été présenté et approuvé un important rapport concernant les problèmes du développement agricole et de la profession.

Après avoir dénoncé les affirmations de certains responsables de la profession agricole et des pouvoirs publics tendant à minimiser les actions du développement, les conseillers agricoles CGC démontrent dans ce rapport l'efficacité de leurs actions auprès des agriculteurs et de leurs groupements.

Ils constatent que le taux de pénétration des organismes du développement est bien supérieur à celui énoncé par leurs détracteurs, si l'on considère les vrais agriculteurs. Alors que 60 % des agriculteurs sont âgés de plus de 50 ans, on constate que 25 % des agriculteurs âgés de moins de 50 ans adhèrent et participent activement à ces organismes.

Cela explique en grande partie, l'évolution considérable du monde agricole depuis ces 15 dernières années, qui se caractérise par un accroissement important de la production agricole et par une meilleure productivité des entreprises.

Les conseillers agricoles ont également contribué, pour une large part à l'organisation économique des agriculteurs. Les coopératives, les sociétés d'intérêts collectifs agricoles, les groupements de producteurs, les plus dynamiques ont été créés depuis 1959.

Ces structures économiques sont aujourd'hui animées et gérées par des responsables professionnels issus des organismes du développement.

Mais le Syndicat National des conseillers du Développement Agricole CGC déplore l'absence d'une politique cohérente et concertée du développement. Les partenaires professionnels sont nombreux et chacun voudrait imposer sa propre conception politique.

Le SNCDA-CGC affirme que seules les Chambres d'Agriculture doivent être les maîtres d'œuvre responsables, parce qu'elles offrent de par leur structure et leur composition, un lieu privilégié pour la concertation.

Par l'intermédiaire de leur Service d'Utilité Agricole, elles doivent donc, non seulement : assurer la gestion financière, regrouper et coordonner les

actions de développement, mais il faut également que les objectifs, la conception et l'établissement des programmes soient définis et élaborés dans cette instance en liaison avec tous les groupes de base et les autres organismes.

C'est somme toute, la seule voie qui permette plus de cohérence et d'efficacité. De plus, les conseillers agricoles entendent rester libres et indépendants de toutes les contraintes qui pourraient venir des organismes économiques, des organisations syndicales représentatives des agriculteurs ou des Pouvoirs publics. Seule l'institution Chambre d'agriculture leur offre cette possibilité. Ils demandent également à être associés, parce que directement concernés, à tous les niveaux où s'élaborent et se prennent les décisions.

Analysant les moyens financiers, les conseillers agricoles demandent d'une part une augmentation et une meilleure répartition des ressources du Fonds National du Développement Agricole et, d'autre part, un assouplissement de la tutelle des ministères des Finances et de l'Agriculture sur les budgets des Chambres d'Agriculture.

Enfin, le SNCDA-CGC exige au niveau des conditions d'emplois la généralisation des conventions collectives et la signature d'une convention d'établissement au sein de chaque Chambre d'Agriculture.

Personnel de droit privé, il est paradoxal de voir que la législation et la réglementation sur les comités d'entreprise, les délégués du personnel, les délégués syndicaux, ne soient pas encore appliquées en 1973.

En conclusion, les conseillers agricoles affirment leur ardent désir de continuer à servir et à aider le maximum d'agriculteurs dans le cadre de leurs institutions professionnelles.

Conscients de leurs devoirs, ils sont aussi conscients de leurs droits : droits fondés sur les notions de collaboration, de concertation et de participation. C'est dans cet esprit que s'inscrit l'action syndicale du SNCDA-CGC.

Le rapport présenté les 9 et 10 février 1973 à l'Assemblée du Syndicat national des conseillers du développement agricole (SNCDA), dépasse le cadre de ce numéro d'Economie rurale. Nous y renvoyons les lecteurs et présentons ici les extraits relatifs aux orientations du développement et à la politique d'emploi des conseillers.

IV - DES ORIENTATIONS DANGEREUSES.

Nous manquerions à tous nos devoirs si nous ne dénoncions pas ici certaines orientations, qui, dans divers domaines nous paraissent dangereuses et sont de nature à compromettre l'avenir.

1. — La nécessité des groupements de base.

Ces groupements sont nombreux. Nous savons le rôle important qu'ils jouent dans le développement. Près de 2 000 conseillers et conseillères sont mis à leur disposition, soit près de la moitié de l'effectif total de notre profession.

Certains « penseurs - réformateurs » voudraient supprimer d'un trait de plume ces groupes de base. Lancer de telles propositions, c'est bien méconnaître les besoins et les désirs des agriculteurs. C'est faire fi des réalités et de l'immense travail accompli par ces groupes qui ont été les promoteurs et les supports de la vulgarisation, et qui sont aujourd'hui les moteurs du développement. Oui, ces groupements sont indispensables. Néanmoins, nous pensons qu'ils doivent tous conserver une personnalité juridique.

2. — Les organismes de développement doivent respecter un certain équilibre entre les catégories de personnel et éviter la technocratie.

Nous assistons, çà et là, à une remise en cause du développement, de l'action des conseillers, motivée par le coût financier. « Il n'y a plus de crédit », nous dit-on... Soyons sérieux.

Dans de nombreux organismes, on développe exagérément les services administratifs : personnel, matériel, locaux. On privilégie l'appareil administratif

et cela se fait au détriment des actions sur le terrain, celles qui sont conduites par les conseillers, quel que soit le niveau auquel ils se trouvent.

Tout se passe comme si certains directeurs, impuissants à coordonner l'action de leur personnel technique, cherchaient une compensation dans l'extension des services plus faciles à contrôler et à dominer. Les résultats de notre enquête sont très significatifs à ce sujet. Selon les départements on compte un administratif pour 3 à 5 techniciens.

De plus, une certaine technocratie apparaît dans nos organismes de développement. Il y a là un danger réel contre lequel nous devons lutter de toutes nos forces. Nous alertons, dès à présent, les responsables professionnels.

Enfin, il nous faut aussi dénoncer la tendance qui consiste à placer à la tête de ces services administratifs, les meilleurs de nos ingénieurs, de nos techniciens, qui se confinent ainsi dans la paperasse et les dossiers et ne rendent plus les services pour lesquels ils ont été longuement formés. Il y a là un gaspillage des compétences.

V - DES MOYENS FINANCIERS INSUFFISANTS ET MAL REPARTIS.

Les principales sources de financement du développement proviennent : de la participation des Chambres d'agriculture, des crédits de l'ANDA, des subventions des collectivités, enfin des cotisations des adhérents.

Tableau 1. *Provenance et montant des ressources du développement en 1971*

	PROVENANCE	MONTANT (en millions de F)
FNDA	Taxes sur les céréales et les betteraves	139
	Prélèvement sur le fonds de roulement	11
Chambre d'agriculture	Taxe additionnelle à la contribution foncière (SUAD-EDE)	85
Ressources départementales	Conseils généraux	
	Participation des organisations économiques	
	Redevances des utilisateurs	25
	TOTAL	260

Les ressources sont principalement gérées par l'ANDA s'il s'agit de financement des actions menées directement à l'échelon national ou régional, ou par les SUAD pour le financement des actions départementales.

L'ANDA gère le Fonds National de Développement Agricole qui est alimenté par des taxes para-fiscales perçues sur les productions céréalières et betteravières. Le montant de ces taxes représente actuelle-

ment 50 % des dépenses totales du développement agricole.

Pour 1971, la répartition entre les différents échelons a été la suivante :

— Organismes nationaux et régionaux :	82 785 950
— Enveloppes départementales :	60 128 400
— Divers (DOM-Group. de producteurs)	6 342 800

Tableau 2. Evolution des opérations, recettes, dépenses, faites par l'ANDA sur le compte du FNDA

Années	Recettes	Dépenses	Situation du fonds de roulement (fin d'année)
1967	87	69,2	17,7
1968	132,8	97,9	52
1969	139	122,4	68
1970	138	142	64
1971	138	149,9	49

Comme le montre le tableau 2, entre 1967 et 1971, la progression des dépenses du FNDA a plus que doublé. Par contre, les ressources depuis 1968 se situent dans une fourchette de 132 à 140 millions de francs. Depuis 1970, les dépenses sont supérieures aux recettes (11 M en 1971) ; elles ont pu être équilibrées par prélèvement sur le fonds de roulement.

Le financement des actions départementales sur le budget des SUAD est assuré pour (en %) :

- 43,6 par les Chambres d'agriculture,
- 4,2 par les redevances des utilisateurs,
- 40,8 par le fonds national de développement agricole,
- 11,4 divers.

Dans son ensemble, le budget du développement couvre principalement les dépenses de fonctionnement dont 75 % à 80 % de charges de personnel.

L'augmentation des charges salariales étant de l'ordre de 10 % l'an, le maintien des actions au niveau actuel porterait les ressources nécessaires pour la couverture des dépenses du développement en 1976 à plus de 400 millions de francs, au lieu de 260 en 1971.

Il convient donc de prendre très vite des décisions. Dès 1967, nous réclamions au cours de notre congrès de Vichy, l'extension des taxes para-fiscales à l'ensemble des productions. Il a fallu attendre 5 ans. Cinq années de navettes entre la profession et les pouvoirs publics pour obtenir les nouvelles taxes sur la viande, les vins AOC et eaux de vie, et les oléagineux. Les décrets sont parus au Journal officiel du 5 janvier 1973.

Hélas ! ces décisions ne nous donnent nullement satisfaction, et cela pour plusieurs raisons :

1) Les nouvelles taxes ne s'appliquent qu'à certaines productions. Nous ne comprenons pas pourquoi elles n'ont pas été étendues à l'ensemble de la production viticole, au lait, aux fruits et légumes.

Lors d'un récent entretien, M. Chirac nous a fait part de son intention d'instituer prochainement la taxe sur le lait. Pourquoi attendre ?

2) La perception de ces taxes aurait dû entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1973. Mais, en réalité il faut compter 6 mois de retard.

3) Il y a beaucoup plus grave. En fait, lors de la conférence annuelle, les organisations professionnelles et les pouvoirs publics ont convenu qu'un pourcentage élevé (80 %) de ces nouvelles taxes, dont le montant global s'élèverait à 25 millions, serait affecté :

- aux services de remplacement : 10 millions
- aux fonds d'assurances formation : 10 millions

Le développement ne recevra donc que 5 millions. Une goutte d'eau dans un vase percé.

Il convient donc d'étendre très vite les taxes à l'ensemble des productions et d'en réserver l'intégralité au développement. Ne faudrait-il pas également indexer le montant des taxes sur la valeur des produits ?... Cependant, il ne serait pas raisonnable de considérer les seules taxes para-fiscales, pour augmenter les ressources du développement.

Il y a d'autres possibilités :

- Une participation plus importante des utilisateurs.

Les agriculteurs, nous le savons bien, acceptent de payer les services rendus, dans la mesure où ils en perçoivent l'efficacité. La vulgarisation a été gratuite ; cela pouvait être admis. Mais aujourd'hui, un conseil, à un individu comme à un groupe, un conseil qui permet le développement de l'entreprise agricole, doit être rétribué. Bien sûr, pour certaines actions, la participation financière des agriculteurs restera faible. Mais il y a des services directs qui doivent être facturés au coût réel. Nous songeons par exemple : à la comptabilité fiscale, à la comptabilité TVA, en un mot aux services précis et individualisés.

— Un assouplissement des ministères de tutelle en égard aux budgets des Chambres d'agriculture.

L'exercice de la tutelle sur les budgets des Chambres d'agriculture est d'une rigueur inqualifiable. Or, cette rigueur ne s'applique exclusivement qu'à l'encontre des budgets des services techniques. On a l'impression que les pouvoirs publics poursuivent un but bien déterminé.

Ne voit-on pas en effet, des autorisations d'augmentations très importantes lorsqu'il s'agit d'investissement en béton et, à l'inverse, des limitations très strictes en ce qui concerne les services du développement ? Dans certains cas, les augmentations autorisées couvrent à peine l'augmentation de la masse salariale.

Ce n'est pourtant pas la faute des salariés, pas plus que celle des présidents de Chambres, si le ministère des finances ne parvient pas à juguler l'augmentation des prix qui entraîne une augmentation sensible du coût de la vie.

Limiter et bloquer arbitrairement les augmentations indispensables des budgets des services techniques des Chambres d'agriculture, constitue de la part des pouvoirs publics un acte grave que nous condamnons avec une grande fermeté.

Il ne suffit pas d'augmenter les ressources du développement, il faut aussi les répartir plus équitablement entre les organismes nationaux et les départements. La part du FNDA réservée aux départements est beaucoup trop faible. Il faut tendre à l'augmenter très sensiblement (+ 30 % au minimum) et cela dès 1973.

VI - POUR UNE POLITIQUE DE L'EMPLOI DES CONSEILLERS AGRICOLES.

Il ne peut y avoir de politique cohérente et efficace du développement s'il n'y a pas, en même temps, une authentique politique de l'emploi des

conseillers agricoles. Malgré plusieurs tentatives, rien de bien sérieux n'a été fait dans ce domaine.

1 - Un corps de conseillers agricoles important et compétent.

Selon les chiffres de l'ANDA, les organismes nationaux du développement emploient actuellement près de 1 100 techniciens payés essentiellement sur des crédits ANDA.

La répartition de ces techniciens est la suivante : 320 pour les instituts d'élevage, 450 pour les instituts végétaux et 330 pour les organismes d'actions générales.

Le budget global des services de développement des Chambres d'agriculture prend en charge, avec le concours financier du FNDA, 3 650 techniciens environ, répartis dans les groupements de base (GDA CETA) et dans les organismes départementaux (centre de Gestion, techniciens spécialisés, etc...).

Au total, 4 750 ingénieurs et techniciens auxquels il convient d'ajouter plus de 500 comptables des centres de Gestion ou centres de Comptabilité.

Si nous faisons le bilan, nous constatons que le développement possède une armée de plus de 5 000 cadres. Avec les exigences que nous nous sommes imposées au niveau de la formation de base lors du recrutement, les efforts consentis et acceptés au niveau du perfectionnement, c'est une armée compétente, solide et enthousiaste.

Il y a cependant quelques signes inquiétants qui se manifestent depuis 1970. C'est le non remplacement des conseillers qui quittent la profession, notamment ceux qui étaient détachés par les SUAD dans les groupements de base. Notre enquête révèle à ce sujet que 25 % des départements ne pourvoient à aucun remplacement et 7 % ne remplacent les départs que très partiellement. 28 % des départements ont, pour le moment, des effectifs relativement stables.

Dans les départements où les effectifs sont en hausse, les nouveaux recrutements se font principalement au profit des centres de Gestion (comptables) et, bien sûr, comme nous le dénonçons plus haut, au profit des services administratifs.

Dans les départements où il y a régression, les conseillers doivent se spécialiser davantage et leur champ d'action s'élargit. Il y a là une évidente contradiction.

Enfin, dans certains départements, on continue malgré la réglementation en vigueur, à recruter à un niveau très bas, c'est-à-dire au niveau BTA et parfois au-dessous.